Une balle dans la nuque : 18 mois de sursis .

12/11/2014 à 18h21
“Le 2 septembre dernier, à Grandchamp, près de Rethel, Gilbert Vannet prenait une balle, tirée par une carabine 22 long rifle, dans la nuque. Véritable miraculé, ce dernier a porté plainte contre l’auteur présumé du tir. Ce mercredi 12 novembre, le jeune homme a été condamné à dix-huit mois de prison avec sursis.”



« **Je parcours le monde toute l’année au risque d’être blessé. Mais c’est à Grandchamp que je prends une balle dans la nuque alors que je promène mon chien.** » Si Gilbert Vannet revient aujourd’hui avec dérision sur son agression, il ne perd pas de vue le fait qu’il a failli y laisser sa peau. « J’ai eu du bol, j’en ai pleinement conscience », dit-il….

Les radiographies, réalisées au pôle rethélois du groupe hospitalier Sud Ardennes, confirment l’hypothèse. « Tirée par une carabine à 22 long rifle, la balle s’est coincée entre deux de mes vertèbres. Les urgentistes étaient stupéfaits. Les chances de passer à travers étaient aussi infimes que celles de parvenir à arrêter la balle entre deux doigts. »

Gilbert Vannet est opéré et la balle enlevée. Les gendarmes sont quant à eux alertés et une enquête est ouverte. Domicilié à La Neuville-lès-Wasigny, **l’auteur présumé du tir, âgé de 20 ans, est interpellé samedi dernier. « Il était venu dans l’après-midi du 2 septembre faire des cartons avec des jeunes de Grandchamp. Il est resté jusqu’au soir dans l’attente de trouver une cible qui bouge** », s’indigne la victime. « Il m’a visé dans le dos, a remonté ma colonne vertébrale jusqu’à la

nuque et tiré. Il a dit aux enquêteurs qu’il ne savait pas que la balle était engagée dans le chargeur… »

Source

Merci à **evans**